

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 14 novembre 2022 à 21 heures 08.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M Simon Leclerc, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Le directeur général déclare que tous les membres du conseil ont été informés de la tenue de la présente séance extraordinaire. Tous les membres du Conseil présents renoncent à l'avis de convocation dont les délais de signification sont prescrits à l'article 156 du Code municipal.

273-11-2022

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Avis de motion - Règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité

4.2 - Adoption du projet de règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité

- 4.3 - Avis de motion -Règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés
- 4.4 - Adoption du projet de règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés
- 4.5 - Radiation de taxes du 45 Avenue du Pont Ouest
- 4.6 - Prolongement du contrat de collecte des ordures ménagères
- 4.7 - Demande d'aide financière - Hockey mineur Saint-Gédéon - Junior B

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

274-11-2022

4.1 - Avis de motion - Règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité

Je, René Rancourt, conseiller/conseillère,

- donne un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, du règlement No 93-2022 r modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalités;
- dépose le projet de règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité;

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

ADOPTÉE

275-11-2022

4.2 - Adoption du projet de règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité

Le directeur général/greffier-trésorier résume le projet de règlement No 93-2022;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet de règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement le 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement No 93-2022 modifiant le règlement municipal harmonisé no 588-2015 concernant la circulation et le stationnement dans la municipalité comme suit;

ADOPTÉE

276-11-2022

4.3 - Avis de motion -Règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés

Je, Robert Lessard, conseiller,

- donne un avis de motion pour l'adoption, à une séance subséquente, du règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés;
- dépose le projet de règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés;

Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

ADOPTÉE

277-11-2022

4.4 - Adoption du projet de règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés

Le directeur général/greffier-trésorier résume le projet de règlement No 94-2022;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du projet de règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement le 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement No 94-2022 relativement à l'aménagement et l'entretien des allées d'accès, des ponceaux et des fossés comme suit:

ADOPTÉE

278-11-2022

4.5 - Radiation de taxes du 45 Avenue du Pont Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée pour un remboursement de consommation d'eau;

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de la situation et des renseignements obtenus des professionnels;

ATTENDU QU'un calcul a permis de préciser que le montant à créditer serait de 2 432,76\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Martin procède à la radiation d'un montant de 2 432.76\$ sur le compte de taxes annuelle du 45 Avenue du Pont Ouest.

ADOPTÉE

279-11-2022

4.6 - Prolongement du contrat de collecte des ordures ménagères

ATTENDU QUE le conseil a été informé de l'importance de prolonger l'entente pour la collecte des ordures;

ATTENDU QU'il y a un délai de relance dans le projet de l'appel d'offres concernant le contrat de la collecte des déchets se terminant au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'un prolongement d'un maximum de 3 mois soit nécessaire, soit du 1er janvier au 31 mars 2023 pour les 5 municipalités de l'entente ;

ATTENDU la concertation auprès de Sanitaire DF Fortier afin de poursuivre le contrat actuel pour chacune des municipalités participantes ;

ATTENDU la hausse du prix de carburant et du coût de la main-d'œuvre, il est proposé un ajustement équitable pour tous ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander un prolongement au contrat de la collecte des déchets se terminant le 31 décembre 2022 pour un maximum de 3 mois;

QUE le conseil autorise un ajustement de la tarification des mois supplémentaires utilisés au prorata du coût par collecte résidentielle effectuée au coût par collecte résidentielle du plus bas soumissionnaire du nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE

280-11-2022

4.7 - Demande d'aide financière - Hockey mineur Saint-Gédéon - Junior B

ATTENDU QUE le Conseil a été informé de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE le Conseil désire encourager ce nouveau projet de mise en place d'une équipe de hockey junior B avec le hockey mineur de St-Gédéon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la demande d'aide financière pour supporter le projet d'équipe de hockey de niveau junior B de Saint-Gédéon-de-Beauce au montant de 500 \$.

ADOPTÉE

281-11-2022

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guylaine Poulin, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 21 hrs 16

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & greffier-trésorier